



Fiche de données de sécurité

ASPERELLO® BIOCONTROL

Date: 06.11.2023

Version: 4.1 fr - FRA

RUBRIQUE 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Forme du produit	Mélange
Nom commercial	ASPERELLO® BIOCONTROL
Type de produit	Poudre mouillable (WP)
Autres moyens d'identification	Active ingredient: <i>Trichoderma asperellum</i> strain T34
UFI: T000-A0PG-V001-290P	

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

1.2.1 UTILISATIONS CONSEILLÉES

Catégorie d'usage principal :	Produits phytopharmaceutiques, Usage professionnel Usage professionnel uniquement.
Utilisation de la substance/mélange :	Fongicide biologique

1.2.2 UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Voir les instructions sur l'étiquette

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

	Distributeur	Producteur
	Biobest Group NV	Biocontrol Technologies SL
Rue et numéro	Ilse Velden 18	Avgda. Madrid, 215-217, entresòl A
Code postal et Commune	2260 Westerlo – Belgique	08014 Barcelona, Spain
Numéro de téléphone	+32 14 25 79 80	+34-934091848
Adresse e-mail	sds@biobestgroup.com	biocontrol@biocontroltech.com

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE

Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche (numéro ORFILA : 01 45 42 59 59).

RUBRIQUE 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Classement conformément aux Règlements CLP (CE) No. 1272/2008, (CE) 453/2010, (CE) 1907/2006 (REACH) et leurs amendements: Non classé comme dangereux.

Effets néfastes physicochimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE/ CONSEILS DE PRUDENCE/MENTIONS DE DANGER

Étiquetage selon le Règlement CLP (EU) 1272/2008:

Pictogrammes de danger : Aucun / Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence:

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P260	Ne pas respirer les poussières/aérosols.



- P280 Porter des gants de protection appropriés/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte agréé pour les déchets dangereux/spéciaux.

Mentions obligatoires :

- EUH208 Contient du *Trichoderma asperellum*. Peut produire une réaction de sensibilisation.
- EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Protection de la faune :

- SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
- SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des cultures hors sol directement dans les eaux de surface.
- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sous abri ouvert au moment du traitement par pulvérisation.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

Peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs et à la faune auxiliaire. Éviter toute exposition inutile.

2.3 AUTRES DANGERS

Ce mélange ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII.

Ce mélange ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

Ne contient aucune substance PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluée conformément à REACH Annexe XIII.

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne, ou n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

RUBRIQUE 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 SUBSTANCE**

N'est pas applicable

3.2 MÉLANGES

Nom de l'ingrédient	Identifiant du produit	%	– Classification according to Regulation (EC) No. 1272/2008 [CLP]
Co-formulant	Information confidentielle	85.5	Non classés
Spores séchées de <i>Trichoderma asperellum</i> , souche T34	CAS-No.: Pas disponible EC-No.: Pas disponible EC Index-No.: (CIPAC No) 941 REACH-no: N'est pas applicable	12	Non classés



RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Premiers secours en cas d'inhalation:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Dans tous les cas de doute, ou si la victime se sent mal, consulter un médecin.
Premiers secours en cas de contact avec la peau:	Laver abondamment à l'eau et au savon / Retirer les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
Premiers secours en cas de contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. . Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers secours après ingestion:	NE PAS faire vomir. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner à boire à une personne inconsciente. Dans tous les cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consulter un médecin

Si besoin, contacter les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison (voir le section 1.4).

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Symptômes/effets après inhalation :	Aucun effet négatif après inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau :	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire :	Les poussières sont des irritants mécaniques.

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Appropriés: Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO₂). Pulvérisateur d'eau. Mousse.

Non appropriés: Aucun/Non connu.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Risque d'incendie :	Aucun connu.
Danger d'explosion :	Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie :	Des produits de décomposition dangereux peuvent être libérés lors d'un chauffage prolongé comme des fumées, du monoxyde et du dioxyde de carbone. Oxydes de silicium.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

Instructions de lutte contre l'incendie :	Éloigner les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiat si cela peut être fait en toute sécurité. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec un jet d'eau. Evacuer la zone. Tenez-vous au vent.
Équipement de protection pour les pompiers :	Porter un équipement de protection approprié. En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.



RUBRIQUE 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

6.1.1 POUR LE PERSONNEL NON URGENTISTE

Procédures d'urgence : Éviter de respirer la poussière, le brouillard ou les aérosols. Fournir une ventilation adéquate pour minimiser les concentrations de poussière.

Mesures en cas de dégagement de poussière : Aérer mécaniquement la zone de déversement.

6.1.2 POUR LES SECOURISTES

Équipement de protection : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.

Procédures d'urgence : Evacuer la zone. Fournir une ventilation adéquate pour minimiser les concentrations de poussière. Éviter de respirer la poussière, le brouillard ou les aérosols.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Pour le confinement : Éviter de créer ou de propager de la poussière.

Méthodes de nettoyage : Utiliser des méthodes de nettoyage qui évitent la génération de poussière (aspirateur humide). Utilisez un aspirateur industriel agréé pour l'enlèvement. Collectez tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminez-les conformément à la législation locale.

Autres informations : Ne pas permettre le déversement incontrôlé du produit dans l'environnement. Les autorités compétentes en matière d'eau doivent être informées de tout déversement important dans un cours d'eau ou un drain.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Pour plus d'informations, consulter la section 13. Pour l'élimination des résidus, consulter la section 13 : Considérations relatives à l'élimination.

RUBRIQUE 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Dangers supplémentaires lors du traitement : Minimiser la génération de poussière.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une ventilation adéquate. Évitez de créer ou de propager de la poussière. En cas de poussière excessive, porter un masque approuvé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et sec. Conserver le récipient bien fermé.



Température de stockage :	Entre 0 et 4 °C, il garde ses caractéristiques inaltérables pendant 2 ans. A 20°C, il conserve ses caractéristiques pendant 15 mois.
Chaleur et sources d'inflammation :	Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Informations sur le stockage en commun :	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux destinés animaux.

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Fongicide biologique à usage agricole.

RUBRIQUE 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 VALEUR LIMITE D'EXPOSITION

8.1.1 EXPOSITION PROFESSIONNELLE NATIONALE ET VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES

Co-formulant (confidentiel)

/

Trichoderma asperellum souche T34

Europe Aucune limite d'exposition professionnelle n'a été établie pour ce produit au niveau européen, aucune n'est requise.

8.1.2 PROCÉDURES DE SURVEILLANCE RECOMMANDÉES

Aucune information supplémentaire disponible.

8.1.3 CONTAMINANTS ATMOSPHÉRIQUES FORMÉS

Aucune information supplémentaire disponible.

8.1.4 DNEL ET PNEC

Aucune information supplémentaire disponible.

8.1.5 BANDES DE CONTRÔLE

Aucune information supplémentaire disponible.

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

8.2.1 CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS

Contrôles techniques appropriés :

Fournir une ventilation adéquate pour minimiser les concentrations de poussière. Une ventilation mécanique est recommandée.

8.2.2 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL

Équipement de protection individuelle

Recommandations générales

-L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.

-Le port de combinaison de travail dédiée ou d'équipement de protection individuelle (EPI) doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage /déshabillage).

-Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

**POUR L'OPÉRATEUR porter**

Dans le cadre d'un mélange avec le substrat de croissance par incorporation, par irrigation ou par pulvérisation et dans le cadre d'une application par trempage, porter :

Pendant l'application :

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manche longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus le vêtement précité;
- Demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) « équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3 ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3B) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN 143) de classe P3.;

POUR LE TRAVAILLEUR porter

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 et, en cas de contact avec le substrat traité ou la culture traitée, des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A).

Les équipements de protection individuelle ci-dessus sont applicables à tous les usages du produit.

8.2.2.1. Risques thermiques

Aucune information supplémentaire disponible

8.2.3. Contrôles de l'exposition environnementale

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES**

État physique :	Solide
Couleur :	Vert grisâtre
Apparence :	Poudre mouillable
Odeur :	Pas d'odeur
Seuil de l'odeur :	Pas d'odeur
Point de fusion :	Non déterminé
Point de congélation :	Non applicable, solide
Point d'ébullition :	Non déterminé
Inflammabilité :	N'est pas censé être inflammable sur la base des composants.
Propriétés explosives :	Non explosif car aucun des composants n'est classé comme explosif ou comburant.
Propriétés comburantes :	Aucun des composants n'est classé pour ses propriétés comburantes.
Limites d'explosivité :	Non applicable, solide
Limite d'explosivité, inférieure :	Non applicable, solide
Limite d'explosivité, supérieure :	Non applicable, solide



Point d'éclair :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé
pH :	5,5 – 7
Concentration de la solution pH :	1 % (Suspension aqueuse)
Viscosité, cinématique :	Non applicable, solide
Solubilité :	Insoluble (champignon). Suspensibilité : 80-100 %.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Pression de vapeur à 50°C :	Non déterminé
Densité :	Non déterminé
Densité relative :	0,17 - 0,20 g/cm
Densité de vapeur relative à 20°C :	Non applicable, solide
Taille des particules :	12-14 µm.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

9.2.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES CLASSES DE DANGER PHYSIQUE

Aucune information supplémentaire disponible.

9.2.2 AUTRES CARACTÉRISTIQUES DE SÉCURITÉ

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1 RÉACTIVITÉ

Le produit est stable dans les conditions normales.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Le produit est stable dans les conditions normales.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Interdiction de fumer.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES

Aucun connu.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Des oxydes de Carbone et de la silice,.

RUBRIQUE 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).



Toxicité aiguë (inhalation) :	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH : 5,5 – 7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH : 5,5 – 7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Cancérogénicité :	Non classé (Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Toxicité pour la reproduction :	Non classé (Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
STOT-exposition unique :	Non classé (Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
STOT-exposition répétée :	Non classé (Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Danger par aspiration :	Non classé (Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

ASPERELLO® BIOCONTROL

Viscosité, cinématique : Non applicable, solide.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS**11.2.1 PROPRIÉTÉS PERTURBATRICES ENDOCRINIENNES**

Effets néfastes sur la santé causés par des propriétés de perturbateur endocrinien : Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien, ou n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

11.2.2 LES AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 TOXICITÉ**

Ecologie - général :	La souche T34 de <i>Trichoderma asperellum</i> est non toxique pour la faune et la flore et sans danger pour l'environnement. Il n'est pas dangereux pour les abeilles, les arthropodes, les vers de terre, ni pour les organismes aquatiques tels que les lemnes, les daphnies et les poissons.
Dangereux pour le milieu aquatique, à court terme (aigu) :	Non classé.
Dangereux pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) :	Non classé.



12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Co-formulant (confidentiel)

Persistance et dégradabilité : Non applicable, inorganique.

Trichoderma asperellum souche T34

Persistance et dégradabilité : Non applicable, microorganisme.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Trichoderma asperellum souche T34

Potentiel de bioaccumulation : Pas de bioaccumulation.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Trichoderma asperellum souche T34

La mobilité dans le sol : Non mobile dans le sol.

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

ASPERELLO® BIOCONTROL

Ce mélange ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII.

Ce mélange ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

Trichoderma asperellum souche T34

Cette substance ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII.

Cette substance ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBATRICES ENDOCRINIENNES

Effets nocifs sur l'environnement causés par des propriétés de perturbateur endocrinien : Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien, ou n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Méthodes de traitement des déchets : Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés conformément aux codes de pratique approuvés pour l'utilisation des pesticides ou aux centres de collecte de déchets appropriés. Consultez l'expert local approprié en matière d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

En accordance avec ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1 NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable



ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4 GROUPE D'EMBALLAGE				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Aucune information supplémentaire disponible				

14.6. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR**Transport terrestre**

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport fluvial

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU RECUEIL IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT****15.1.1 RÈGLEMENTS DE L'UE**

Autres informations, réglementations de restriction et d'interdiction : Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives du Conseil 79/117/CEE et 91/414/CEE.

REACH Annexe XVII (Liste de restriction)

Ne contient aucune substance répertoriée à l'annexe XVII de REACH (conditions de restriction).

REACH Annexe XIV (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance répertoriée dans l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation).

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance répertoriée sur la liste candidate REACH.

Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance répertoriée sur la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux).

Réglementation POP (polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance listée sur la liste POP (Règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants).

**Règlement sur l'ozone (1005/2009)**

Ne contient aucune substance répertoriée sur la liste d'appauvrissement de la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone).

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient aucune substance répertoriée sur la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs).

Règlement sur les précurseurs de drogue (273/2004)

Ne contient pas de substance(s) inscrite(s) sur la liste des précurseurs de drogue (Règlement CE 273/2004 concernant la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes).

Autres informations, restrictions et interdictions :

RÈGLEMENT (UE) 2015/896 DE LA COMMISSION du 11 juin 2015 modifiant l'annexe IV du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de *Trichoderma asperellum* (souche T34). Par conséquent, *Trichoderma asperellum* souche T34 a été classée comme exempte de résidus par son inclusion dans l'annexe IV du règlement (CE) n° 396/2005.

Information supplémentaire

Numéro d'AMM France 2160492

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16 AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité a été mise à jour (version 4.1, 1er octobre 2025) avec une nouvelle mise en page (conformément à celle de BioWorks). Le texte de la version 4.0 reste inchangé.

Texte intégral des phrases H et P

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P260	Ne pas respirer les poussières/aérosols.
P280	Porter des gants de protection appropriés/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte agréé pour les déchets dangereux/spéciaux.

Mentions obligatoires :

EUH208	Contient du <i>Trichoderma asperellum</i> . Peut produire une réaction de sensibilisation.
EUH401	Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Abréviations and acronymes:

SDS	Safety Data Sheet - Fiche de données de sécurité (FDS)
RID	Transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals, Regulation (EC) No 1907/2006
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
NOEC	No-Observed Effect Concentration (Concentration sans effet observe)



NOAEL	No-Observed Adverse Effect Level (dose sans effet nocif observe)
NOAEC	No-Observed Adverse Effect Concentration (Concentration sans effet nocif observe)
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level (Niveau d'effet nocif observé le plus bas)
LD50	dose létale médiane
LC50	concentration létale médiane
IMDG	International Maritime Dangerous Goods - maritime international des marchandises dangereuses
IATA	International Air Transport Association
IARC	International Agency for Research on Cancer - Centre International de Recherche sur le Cancer, CIRC
EC50	La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum
CLP	Classification Labelling Packaging Regulation; Regulation (EC) No 1272/2008
ATE	Acute Toxicity Estimate - estimation de la toxicité aiguë (ETA)
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
PNEC	Predicted No-Effect Concentration - concentration prédite sans effet
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative - très persistant et très bioaccumulable
PBT	Persistent Bioaccumulative Toxic - Persistant, Bioaccumulable et Toxique
DNEL	Derived-No Effect Level - dose dérivée sans effet

Autres informations : Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement pour les besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées et de s'assurer que ces informations sont complètes et suffisantes pour l'utilisation de ce produit.

Texte intégral des phrases H et EUH :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement dans le cadre des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Clause de non-responsabilité : Fiche de données de sécurité préparée sur la base de la fiche de données de sécurité du produit similaire T34 Biocontrol (06.09.2023) du fournisseur Biocontrol Technologies, S.L. Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la fiche de données de sécurité fournie par le fabricant. Étant donné qu'il n'est pas possible pour Biobest group NV de vérifier que l'application, le stockage et l'utilisation sont effectués de manière appropriée, Biobest Group NV ne peut garantir les résultats et n'est pas responsable des dommages ou des mauvaises performances pouvant survenir à la suite de l'application.

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.